

Le flash technique agricole

Les MAEC.

nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques

Il est possible de souscrire une MAEC (mesure agro-environnementale et climatique), dès 2015 sur le bassin-versant de la Seiche. Petit rappel : 2014 fut une année de transition du dispositif de la DRAAF vers le Conseil Régional. Parmi les nouveautés, la création d'une mesure système à 28 % de maïs dans la SFP et 55 % de prairie dans la SAU, et la création d'une mesure système « monogastrique » qui prend le relais de l'ancienne MAE rotationnelle. L'enveloppe globale a été considérablement augmentée. Le Syndicat Intercommunal de Bassin-Versant de la Seiche sera coordinateur des MAEC sur ce territoire, en tant que porteur du projet agro-environnemental et climatique. Une réunion de présentation du nouveau dispositif aura lieu :

JEUDI 9 AVRIL à 10h15

à Piré-sur-Seiche

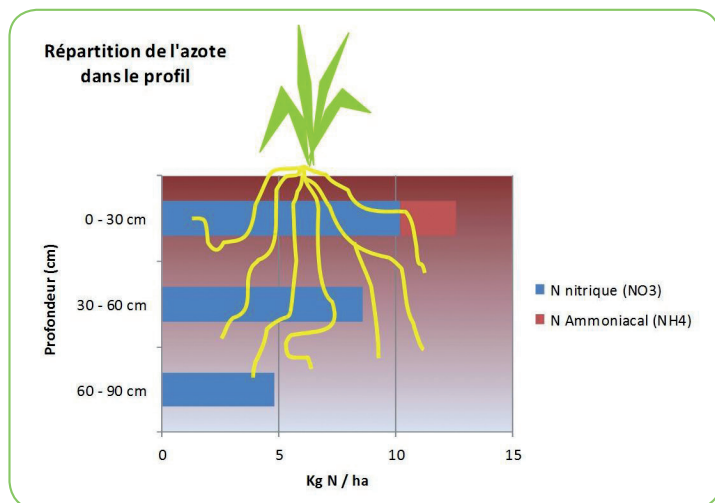
Salle des Etoiles (direction Boistrudan)

Les diagnostics MAE sont possibles en contactant l'animatrice agricole du bassin-versant (qui vous redirigera vers l'organisme compétent de votre choix) par téléphone au 07 87 85 90 18 ou par e-mail à agricole.bvseiche@orange.fr.

Reliquats d'azote sortie hiver sous céréales : une pluviométrie hivernale dans la moyenne décennale et des reliquats faibles

Le laboratoire départemental ISAE à Combourg a analysé 31 reliquats d'azote prélevés sous céréales sur le territoire du SIBV Seiche du 18 au 25 février 2015. L'interprétation des résultats a été réalisée par Emmanuel Maillet, conseiller en agro-environnement à la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine – Antenne de Vitré.

Les reliquats valorisables représentent l'azote utilisable par la plante :



- ▶ 1^{er} horizon (0-30 cm) = NO₃ + NH₄
- ▶ 2^{ème} horizon (30-60 cm) = NO₃ uniquement
- ▶ 3^{ème} horizon (60-90 cm) = la moitié du NO₃.

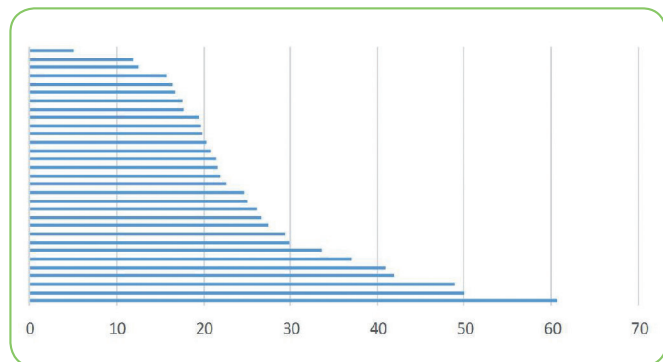
Etant donné l'humidité du sol (20 à 30 %) et la pluviométrie de l'hiver, la valeur à retenir pour le RSH est la somme de l'azote nitrique (N-NO₃) des deux premiers horizons, de la moitié du troisième horizon, et de l'azote ammoniacal (N-NH₄) de l'horizon 0-30 cm.

Cette année, la pluviométrie entre le 1^{er} octobre et le 20 février se situe dans la moyenne avec 397,7 mm de cumul de pluie à Arbrissel pour une moyenne décennale de 378,2 mm. La lame drainante est donc aussi dans la moyenne. De plus ces précipitations ont été

plutôt bien réparties sans très gros ou long épisode pluvieux. Le lessivage a donc été jusque-là été plutôt limité, et plus particulièrement dans les sols profonds (+ de 60 cm).

Malgré une pluviométrie hivernale moyenne, l'analyse des reliquats d'azote sous céréales montrent que les quantités d'azote présentes dans les sols sont faibles : 27 uN en moyenne soit le double de l'année dernière (RSH moyen à 13 uN/ha en 2014).

Ensemble des reliquats azote sortie hiver céréales 2015 (uN/ha)



Contrairement à l'année dernière, les valeurs des reliquats sont plus hétérogènes, 5 uN pour le reliquat le plus faible à 60 uN/ha pour le reliquat le plus élevé. Ceci s'explique essentiellement par une lame drainante beaucoup plus faible que l'année dernière. En effet, par rapport à l'hiver 2013/2014, les sols à réserve hydrique de 150 mm sont arrivés à saturation 3 semaines après c'est-à-dire début décembre. Ainsi, le fait d'avoir eu un taux saturation en eau arrivant plus tard combiné à une pluviométrie plus faible a contribué à avoir un reliquat plus important que l'année dernière.

L'analyse plus fine des reliquats d'azote sortie hiver sous céréales nous permet, cette année, d'identifier des situations où le RSH risque d'être élevé ou faible.

► Cas des situations à reliquats faibles :

- parcelle superficielle à rotation cultures ;
- parcelle en rotation cultures conduite sans matières organiques.

► Cas des situations à reliquats forts :

- parcelle en céréale avec un anté-précédent prairie (= prairie retournée au printemps 2014) ;
- parcelle recevant des apports organiques forts (lisier tous les ans ou plus de 50 t de fumier de bovins tous les deux ans).

Apport d'azote

En fonction de la dose d'azote calculée par la méthode des bilans, voici deux stratégies de fertilisation.

► Pour une dose totale calculée inférieure à 130 uN, avec un reliquat supérieur à 30 uN, le fractionnement peut-être le suivant :

- Impasse au stade fin tallage
- 50 uN 15 jours avant le stade épi 1 cm, puis 40 uN 3 semaines plus tard courant montaison
- 40 uN au stade dernière feuille.

► Pour une dose supérieure à 150 uN, le fractionnement peut être le suivant :

- 40 uN au stade fin tallage
- 40 uN 10 jours avant le stade épi 1 cm, puis 50 uN 3 semaines plus tard au stade 1 nœud
- 40 uN au stade gonflement.

Mais quelle que soit la stratégie, à dose égale, nous observons très peu de différences de rendement entre les deux positionnements. Il faut cependant apporter l'azote suffisamment tôt afin qu'il soit disponible pour le blé. Si aucun apport n'a été réalisé au stade tallage, faire l'apport principal (dose totale moins la dose prévue courant montaison).

Cependant, pour limiter le risque de lessivage il vaut mieux fractionner cet apport, d'autant plus si les besoins calculés sont importants. Si un apport sous forme de lisier de porc est envisagé, prévoyez une quinzaine de jours pour que l'azote soit disponible pour la céréale.

Dans les deux stratégies, il est préconisé d'apporter la dose calculée moins 40 uN qui seront réservés si besoin courant montaison après avoir réalisé une analyse Jubil.

Programme Breizh Bocage

Destiné principalement aux agriculteurs, mais aussi aux propriétaires fonciers sous certaines conditions, Breizh Bocage est un programme de reconstitution du maillage bocager par la création de haies sur talus ou à plat, de talus nus et de regarnissage de haies existantes.

En plus de sa capacité de filtration des eaux, le bocage présente de nombreux intérêts comme la protection des cultures et du bétail, limiter l'érosion des sols, le maintien de la biodiversité, la production de bois (chauffage, bois d'œuvre)...

Financé entièrement par l'Europe, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et le Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Seiche, ce programme permet la prise en charge des fournitures (plants, protection et paillage) ainsi que les travaux de plantation, de mise en place de paillage et de création de talus, sous certaines conditions (200 mètres minimum). Des travaux d'entretien des plantations sont également pris en compte, l'année suivant la plantation.

Pour l'année 2015, le Syndicat porte ce programme sur 7 communes prioritaires : CHANCE, DROUGES, LA-GUERCHE-DE-BRETAGNE, SAINT-ARMEL, MOUSSE, NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE et RANNEE.

Les agriculteurs ayant des projets, et situés sur des communes ayant bénéficié du programme les années précédentes* pourront être éligibles sous réserve des conditions d'éligibilité.



Pour plus d'informations contacter :

Etienne RANNOU, Technicien bocage au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, au 06 72 94 49 86

Jean-Jacques JOUANOLLE, Technicien bocage à la Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées** au 06 85 62 58 10

* Pour les communes d'Availles-sur-Seiche, Bourgarré, Bruz, Châteaugiron, Corps-Nuds, Domalain, Gennes-sur-Seiche, La Selle Guerschaise, Moutiers, Orgères, Piré-sur-Seiche, Saint-Erblon, Vern-sur-Seiche, Visseiche.

** Pour les communes d'Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Essé, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert et Retiers.

La séparation de phase pour mieux gérer lisiers et digestats

Le GAEC La Blosserie à Moutiers et le SIBV Seiche ont organisé une démonstration de séparateur de phase mobile, mardi 10 février. Au moins 65 personnes ont profité de l'occasion.

Le principe de la séparation de phase est simple : il s'agit de séparer le liquide du solide. Le produit entrant, lisier ou digestat, est pressé contre un tamis grâce à une vis.

La partie solide, plus ou moins humide selon le réglage du séparateur, est dirigé sur un tapis roulant soit vers la fumière, soit dans une remorque.

La partie liquide, en l'occurrence a été renvoyée dans la fosse, mais idéalement elle est envoyée dans une seconde fosse, ou une géomembrane.

Le gain de place dans la fosse est d'environ 25 à 30 % puisqu'à partir du volume initial on obtiendra en moyenne 1/3 de matière solide et 2/3 de liquide. Le volume entrant est séparé à hauteur de 20 m³/h.

Il ne s'agit en aucun cas d'un traitement car aucune réaction chimique n'est provoquée par ce procédé purement mécanique.

Le « plus » du modèle présenté, le Bioselect RC 50 du fabricant Börger, est sa pompe solidaire du séparateur de phase. L'ensemble du système est donc mobile et posé sur une remorque attelée derrière un véhicule léger.

Le réglage de la machine est effectué à partir d'une armoire de commande tactile. En cas de problème, celle-ci peut être diagnostiquée et commandée depuis l'usine.

Une alimentation électrique de 10 A est nécessaire.

L'entretien ne nécessite qu'une vidange d'huile par an. La

paire de lobes de la pompe Börger coûte environ 300 € pour une durée moyenne de 10 ans. Il n'a pas encore été constaté d'usure des autres pièces.

Ce modèle coûte entre 30 et 35 000 €. Son achat est donc préféré par des groupes d'utilisateurs.

Ce séparateur de phase existe aussi en petit modèle (10 m³/h) pour les particuliers (20 000 €), et en grand modèle (150 m³/h) pour les entrepreneurs de travaux agricoles.

La partie liquide reste classée en fertilisant de type II. Attention, elle est concentrée en azote ammoniacal qui est sujet à volatilisation. Son épandage est donc préconisé avec du matériel adapté type pendillards ou par enfouissement.

La partie solide est classée en fertilisant de type I. Son utilisation peut être par exemple en épandage d'automne avant maïs. L'utilisation en litière animale nécessite d'obtenir 35 % de matière sèche.

La normalisation de ces produits n'est pas encore déterminée par l'administration.



Réunion annuelle de la commission professionnelle agricole

Mardi 27 janvier, les 36 exploitants agricoles composant la commission professionnelle agricole étaient invités à se réunir pour faire le bilan des actions agricole 2014 et discuter du programme 2015.

Depuis le lancement des diagnostics individuels d'exploitation agricole fin 2013, 51 diagnostics ont été commandés au 31 décembre 2014. Pour 2015 et 2016, les prestataires sont : la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine (Anne Courtois et Emmanuel Maillet), Adage (Paul Rouaud), FD Ceta (Anthony Clenet), Agrobio Conseil (Michel Quéré), Yves Hardy, Ter Qualitechs (Méline Schmit), et SCE Aménagement & Environnement (Christophe Buys). Les diagnostics MAE sont intégrés à ce dispositif.



Pour ce qui est des 10 agriculteurs inscrits dans le dispositif d'accompagnement au désherbage mixte du maïs (des passages en mécaniques et des passages en chimique), 7 d'entre eux ont pu effectuer au moins un passage en mécanique en cette année 2014 peu favorable du fait des conditions climatiques humides.

Résultats 2014 des parcelles d'essai Starter

Malgré que les essais conduits en 2014 ne permettent pas de formuler de conclusion formelle, les tendances montrent :

- ▶ de faibles gains de rendement en parcelle précoce (se réchauffant vite) et des gains de rendement en parcelles plus froides dès 50 kg/ha. L'effet azote simple, si besoin, donnerait de meilleurs résultats en termes de rendement et MAT ;
- ▶ pas ou peu d'effet sur la qualité des ensilages (MAT et UFL) ;
- ▶ une amélioration nette de la vigueur de départ, notamment pour des variétés déjà vigoureuses. Ceci est intéressant en cas de risque taupin notamment, pour essayer de limiter les désherbages chimiques et dans le cadre de désherbages mixtes/mécaniques ;
- ▶ un impact variétal et travail du sol sur la vigueur de départ et les résultats.

Le rapport complet est disponible sur demande auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Seiche.

Observatoire 2014 des rendements du maïs

Quels que soient les secteurs géographiques ou le type de sol sur le bassin-versant, les rendements estimés ou mesurés vont de 13 à 18 tMS/ha voire plus. L'année 2014 est exceptionnelle du point de vue des rendements réalisés en maïs. En effet, les conditions climatiques de l'été ont été propices au bon développement du maïs et ainsi ont permis d'avoir des rendements supérieurs aux prévisions. Le rapport complet est disponible sur demande auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Seiche.

Démonstration de désherbage mécanique des céréales

Agrobio 35, en partenariat avec les syndicats intercommunaux de bassin-versant du département, a organisé une démonstration de désherbage mécanique des céréales le 12 mars à Saulnières. Les outils présentés



étaient des houes rotatives, herses étrilles et bineuses de diverses marques. Si la parcelle était encore trop humide pour permettre à la houe rotative de démontrer ses avantages agronomiques, le passage de bineuse a permis de montrer le potentiel de cet outil.



Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Seiche

L'Orangerie – Chemin des Bosquets – 35410 Châteaugiron